

POCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic et aux Municipaux, aux huissières, à la presse ainsi qu'au public.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 Statutaire

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 36 conseillères et conseillers, 8 excusés et un absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Mme Despland procède à la lecture de l'ordre du jour, puis ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014 est faite par la secrétaire, Mme Diana-Alice Ramsauer. Mme Despland la remercie pour sa lecture ainsi que pour sa rédaction. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à une large majorité.

Point 2 Préavis 01-2015 Demande de crédit de CHF 375'000.00 pour la réhabilitation du réseau d'eau potable du quartier de l'Avalanche

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Genoud, rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis 01-2015 et M. Böhlen rapporteur de la commission des finances viennent lire leur rapport.

M. Stocker demande si le montant indiqué comprend également la remise en état de la chaussée. Mme Arber confirme et ajoute que le tapis ne sera pas entièrement refait, mais qu'il s'agit uniquement de la partie qui aura été creusée.

La parole n'était plus demandée, le préavis 01-2015 Demande de crédit de CHF 375'000.00 pour la réhabilitation du réseau d'eau potable du quartier de l'Avalanche est accepté à l'unanimité.

Point 3 Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- Travaux au quartier de « La Ville » : La Municipalité a invité la commission de gestion pour leur communiquer l'avancée des travaux d'assainissement. Deux points compliquant le processus sont annoncés : un morceau de céramique datant de plus de 2500 ans a été trouvé sur le chantier. Une fouille sera donc prévue sur un volume

d'environ 1 m³. Deuxièmement, la Venogette n'est pas bétonnée dans le fond. Il faudra y poser des tuyaux par pousse-tubes. En cas de questions sur le chantier, un point vert ouvert à tous est organisé tous les mardis matin à partir de 9h30. Mme Arber remercie les habitants du quartier pour leur compréhension concernant le bruit et les dérangements occasionnés par les travaux. Pour finir, elle fait remarquer que des contrôles de polices sont régulièrement faits dans ce quartier.

- Bilan financier : La Municipalité n'a encore reçu aucun décompte concernant les travaux du séparatif. Il n'y a donc rien à signaler.
Par ailleurs, les comptes 2014 seront bientôt présentés au Conseil Communal.

Point 4 Communications du Bureau

- Date du prochain Conseil : 25 juin 2015. Mme Despland prie les conseillères et conseillers de se référer au tableau envoyé en début d'années et de noter les prochaines dates jusqu'à la fin 2015.
- Votations fédérales : Les personnes intéressées à aider le Bureau du Conseil pour le dépouillement des élections fédérales d'octobre 2015 sont priées de s'annoncer. Il n'est pas nécessaire d'être membre du Conseil Communal pour y participer.

Point 5 Communications de la Municipalité

- Améliorations foncières : L'attente d'accords des propriétaires du secteur 2, situé entre la route de Chavannes et la route de Cuarnens, retarde les travaux.
- Vente de bâtiments communaux : Suite à la motion Chollet, la Municipalité a commencé les démarches concernant la vente de l'Hôtel de la Balance. Elle est actuellement en contact avec l'agence Foncia et un préavis sera présenté au Conseil Communal en temps voulu.
- Cuir de Cordoue : La restauration des cuirs du grand salon sera terminée en juin de cette année. Les radiateurs actuels n'étant pas adaptés à ce genre de tapisserie, ils seront changés au profit du chauffage à distance. De même, afin de protéger les murs du soleil, des rideaux ou des revêtements anti UV seront fixés aux carreaux des fenêtres.
- Parc naturel régional : Cinq panneaux concernant le parc pourraient être posés à l'entrée de la commune.
- Déblayement de la neige : La facture concernant le déneigement des routes risque d'être plus élevée que prévu.
- Gaz, eau et canalisations : La Municipalité souhaite profiter des travaux à l'Avalanche pour relier la Poste et l'Eglise au réseau de gaz. Pour ces deux raccordements, l'entreprise Cosvegaz demande un forfait de 8'000 CHF.

Initialement, les conduites de gaz devaient s'arrêter devant la Poste (limite marquée par un trait rouge sur le plan transmis aux conseillères et conseillers). Toutefois, la laiterie ayant manifesté son intérêt pour cette énergie, le réseau sera prolongé au-delà du pont. Lors de la discussion avec la commission de gestion, la Municipalité propose de changer également les tuyaux d'eau jusqu'à l'autre extrémité du pont.

Ces travaux seraient une « étape complémentaire : Passage du pont de la laiterie ». Cela signifie que ce projet ne peut pas être intégré au chantier du séparatif puisque la mise à l'enquête de ce dernier est déjà bouclée. Cette étape complémentaire devrait donc être ajoutée au chantier du quartier de l'Avalanche qui débute au mois de mai. En conséquence, un préavis devra être présenté très rapidement au Conseil

Communal et voté lors d'une séance extraordinaire fixée en début mai. Les conseillères et conseillers recevront prochainement une convocation officielle.

Point 6 Propositions individuelles

Usage des abords du Château par les écoliers

M. Pasche intervient pour signaler qu'un groupe d'enfants et de préadolescents – principalement scolarisés à L'Isle – se réunit chaque jour avant et après l'école pour se livrer à des activités dépassant le stade du simple jeu d'enfants. Il s'agit, sans être exhaustif, de jeux de ballons de football en cuir. Les tirs violents portant à 20-25 mètres et à 6-8 mètres de hauteur menacent l'intégrité physique des personnes. Les cibles des tirs sont le Château, les jardins potagers avec intrusion et piétinements des parcelles plantées, une propriété privée sise rue du Château avec intrusion et escalade du grillage d'accès, voitures d'enseignants. Ils escaladent la fontaine et les murs de monuments aussi.

Un deuxième groupe d'enfants plus jeunes se manifeste par des lancers de gros cailloux contre les bâtiments et en travers de la rue du Château. Le lundi 23 mars 2015, un enfant a même été blessé par le jet d'une pierre.

L'absence totale d'adultes pendant ces moments-là se traduit par un manque d'encadrement qui nuit au développement personnel de l'enfant et reste néfaste à une ambiance harmonieuse et conviviale pour tous.

Tout le périmètre nord de l'abord du Château, y compris l'aire de circulation, est utilisé par les écoliers. Il s'agit donc du domaine communal et la responsabilité de la commune est ainsi engagée. Du point de vue légal, les ordonnances sur la circulation routière et le règlement de la police de la commune peuvent être évoqués.

M. Pasche propose des solutions, soit de mettre en place la présence d'un employé communal ou d'une personne engagée à cet effet, de déterminer en collaboration avec la Direction des écoles les aires d'attente des bus des transports scolaires et les aires de jeux ainsi que de rappeler le comportement général à adopter sur la voie publique.

La situation perdure depuis plusieurs mois et comme elle se péjore de manière significative ces dernières semaines, M. Pasche demande l'intervention immédiate de la Municipalité pour offrir un climat apaisé avec les citoyens-ennes et un encadrement éducatif nécessaire aux enfants de nos écoles.

AchIsle

M. Gabioud annonce que les travaux au caveau, dont la Commune de L'Isle a participé à raison de 20'000 CHF, se terminent ces jours. Suite à l'introduction du CAD et à la pose de radiateurs, un dépassement de budget d'environ 20'000 CHF sur les 45'000 CHF prévus initialement a été observé. L'association a pourtant trouvé des solutions pour assumer seule ces coûts supplémentaires. Après la séance de ce soir, les conseillères et conseillers sont invités à le visiter. Concernant les cuirs de Cordoue, une fête d'inauguration aura lieu en juillet afin de présenter la tapisserie à la population et aux sponsors. Un tout-ménage à ce sujet sera prochainement envoyé.

Déneigement et dégâts

Mme Schafroth remarque que les machines de déneigement ont provoqué de gros dommages devant le battoir à La Coudre. Elle demande à la Municipalité d'entreprendre des démarches pour la remise en état de la place ou du moins qu'un municipal vienne sur place pour attester les dégâts.

Sentiers de L'Isle

M. Gruaz fait part de deux observations concernant les 120 km de sentiers de L'Isle. Premièrement la barrière qui descend au puits est totalement effondrée. Deuxièmement, l'arbre situé à côté du passage qui se trouve au bout du pont de la laiterie pour descendre sur le bord de la Venoge devient de plus en plus gros, obstruant significativement le passage. Il demande à la Municipalité de se préoccuper de ces problèmes. Mme Arber répond que les barrières dangereuses et en mauvais état sont sur des domaines privés. La Municipalité doit donc suivre certaines procédures très strictes. De plus, il est difficile d'atteindre l'une des propriétaires de cette parcelle, puisqu'elle n'habite pas en Suisse. La Municipalité essaye pourtant de faire le nécessaire.

Carrefour du Grütli

Mme Donzé demande si le préavis pour la réfection du carrefour du Grütli sera bientôt présenté au Conseil Communal. M. Bapst répond qu'avant la lecture du procès-verbal de la dernière séance, il n'était pas clair de savoir si une commission devait être nommée pour travailler sur ce préavis avec la Municipalité, ou si elle serait nommée après présentation du préavis par la Municipalité. Le doute ayant été dissipé, le projet suivra son cours. Néanmoins, avec les coûts supplémentaires provoqués par les dégâts d'eau, la Municipalité n'est plus tellement pressée de dépenser une telle somme actuellement.

Passage à piétons

M. Jürg Hostettler répète, comme régulièrement lors des séances du Conseil Communal, que le passage à piétons sur la route du Mollendruz est très dangereux. En effet, il a de nouveau été témoin d'un dépassement de véhicule arrêté pour laisser passer des enfants. Il remarque que certains marquages au sol ont été effectués ailleurs, mais pas dans cette zone.

Parking sur la route du Mollendruz

M. Jürg Hostettler souhaiterait savoir pourquoi de si nombreux véhicules sont encore stationnés sur ce parking. En effet, les agriculteurs ont été approchés pour déplacer leur remorque, la Jeunesse de L'Isle également, il ne comprend donc pas, pourquoi les autres véhicules n'ont pas été enlevés. M. Fontannaz répond qu'il est très compliqué de faire déplacer des véhicules dont on n'a pas le nom du propriétaire. De plus, certains véhicules ne sont même pas identifiés par le service des autos. Lui-même passe régulièrement par cette place et ne voit jamais les propriétaires des remorques. Par ailleurs, lors du début du chantier, certains propriétaires ont été approchés pour déplacer leur véhicule. Trois jours plus tard, ils étaient de nouveau sur le parking. Pour finir, si la Municipalité veut engager des procédures plus sérieuses et poser des panneaux de signalisation à l'entrée du parking, celui-ci devrait être bétonné et ligné. Néanmoins, un courrier sera envoyé prochainement aux utilisateurs connus de cette place.

Accueil de Mme Riedo et remerciement à AchIsle

M. Nicolas souhaite la bienvenue à Mme Riedo, secrétaire municipale. Elle remplace M. Favre depuis janvier 2015.

Il profite d'avoir la parole pour également remercier l'association AchIsle pour leur investissement dans l'entretien du Château de L'Isle et l'organisation des différentes manifestations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 21h40.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire

  
Isabelle Despland Diana-Alice Ramsauer